



Bruxelles, le 14.1.2020  
COM(2020) 23 final

ANNEX

**ANNEXE**

*de la*

**Proposition modifiée de**

**RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**

**portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile et migration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas**

## ANNEXE

Les annexes I, II, V et VII de la proposition COM(2018) 375 de la Commission sont modifiées comme suit:

### ANNEXE I

(1) Le titre est remplacé par le texte suivant:

«Dimensions et codes pour les types d'intervention du FEDER, du FSE+, du Fonds de cohésion et du FTJ - article 17, paragraphe 5»

(2) La note de bas de page suivante est ajoutée au titre du tableau 1:

«\* Pour l'objectif spécifique consistant à «permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de la transition vers une économie neutre pour le climat» soutenu par le FTJ, les domaines d'intervention relevant de tout objectif stratégique peuvent être utilisés pour autant qu'ils soient conformes aux articles [4] et [5] du règlement (UE) [nouveau règlement FTJ] et au plan territorial de transition juste correspondant. Pour cet objectif spécifique, le coefficient pour le calcul du soutien aux objectifs liés au changement climatique est fixé à 100 % pour l'ensemble des champs d'intervention utilisés.»

### ANNEXE II

(1) Le point 1 est remplacé par le texte suivant:

**«1. Sélection des objectifs stratégiques et de l'objectif spécifique du FTJ, le cas échéant**

*Référence: article 8, point a), du RPDC, article 3 des règlements FAMI, FSI et IGFV*

**Tableau 1: Sélection des objectifs stratégiques (et de l'objectif spécifique du FTJ) avec justification**

Objectif retenu	Programme	Fonds		Justification du choix d'un objectif stratégique (ou de l'objectif spécifique du FTJ)
				[3 500 par objectif]

»

(2) Le point 5 est remplacé par le texte suivant:

**«5. Dotation financière provisoire par objectif stratégique et objectif spécifique du FTJ**

*Référence: article 8, point c), du RPDC*

**Tableau 4: Dotation financière provisoire émanant du FEDER, du FSE+, du FTJ, du FC et du FEAMP par objectif stratégique\***

Objectif stratégique/spécifique du FTJ	FEDER	FSE+	FTJ	Fonds de cohésion	FEAMP	Total
Objectif stratégique 1						
Objectif stratégique 2						
Objectif stratégique 3						
Objectif stratégique 4						
Objectif stratégique 5						
Objectif spécifique du FTJ**						
Assistance technique						
Dotation pour 2026-2027						
<b>Total</b>						

\* Objectifs stratégiques et objectif spécifique du FTJ conformes à l'article 4, paragraphe 1, du RPDC. Pour le FEDER, le FSE+, le FC et le FTJ, années 2021 à 2025; pour le FEAMP, années 2021 à 2027.

\*\* Indiquer sur cette ligne le soutien complémentaire envisagé du FEDER et du FSE+ à transférer au FTJ.»

(3) Au point 6, le tableau 6 est remplacé par le texte suivant:

«Tableau 6. Listes des programmes comportant des dotations financières provisoires\*»

Intitulé [255]	Fonds	Catégorie de régions	Contribution de l'UE	Contribution nationale**	Total
Programme 1	FEDER	Plus développées			
		En transition			
		Moins développées			
		Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population			
Programme 1	FC				
Programme 1	FSE+	Plus développées			
		En transition			
		Moins développées			
		Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population			
Programme 1	FTJ – dotation***	Plus développées			
		En transition			
		Moins développées			
Programme 1	FTJ – FSE+ soutien complémentaire à transférer au FTJ	Plus développées			
		En transition			
		Moins développées			
Programme 1	FTJ – FEDER soutien complémentaire à transférer au FTJ	Plus développées			
		En transition			
		Moins développées			
Total	FEDER, FC, FSE+, FTJ				
Programme 2	FEAMP				
Programme 3	FAMI				
Programme 4	FSI				
Programme 5	IGFV				
Total	Ensemble des Fonds				

\* Objectifs stratégiques et objectif spécifique du FTJ conformes à l'article 4, paragraphe 1, du RPDC. Pour le FEDER, le FSE+, le FC et le FTJ, années 2021 à 2025; pour le FEAMP, années 2021 à 2027.

\*\* Conformément à l'article 106, paragraphe 2, relatif à la détermination des taux de cofinancement.

\*\*\* Dotation provisoire envisagée du FTJ – avec indication séparée de la dotation initiale du FTJ et du soutien complémentaire du FSE+ et du FEDER pour la catégorie de régions concernée, si les données sont déjà connues.»

ANNEXE V

(1) Le titre et le premier tableau sont remplacés par le texte suivant:

**«Modèle pour les programmes soutenus par le FEDER (objectif “Investissement pour l’emploi et la croissance”), le FSE+, le FTJ, le Fonds de cohésion et le FEAMP – article 16, paragraphe 3**

CCI	
Intitulé en EN	[255 caractères*]
Intitulé dans la (les) langue(s) nationale(s)	[255]
Version	
Première année	[4]
Dernière année	[4]
Éligible à compter du	
Éligible jusqu’au	
N° décision de la Commission	
Date de la décision de la Commission	
N° de la décision modificative de l’État membre	
Date d’entrée en vigueur de la décision modificative de l’État membre	
Transfert non substantiel (art. 19, par. 5)	Oui/Non
Régions NUTS couvertes par le programme (non applicable au FEAMP)	
Fonds concerné	<input type="checkbox"/> FEDER
	<input type="checkbox"/> Fonds de cohésion
	<input type="checkbox"/> FSE+
	<input type="checkbox"/> FTJ
	<input type="checkbox"/> FEAMP

\* Les chiffres entre crochets indiquent le nombre de caractères.»

(2) Au point 2, le tableau 1 T est remplacé par le texte suivant:

«

ID	Intitulé [300]	AT	Base de calcul	Fonds	Catégorie de régions soutenues	Objectif spécifique retenu
1	Priorité 1	Non		FEDER	Plus développées	OS 1
					En transition	
					Moins développées	OS 2
					Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population	
	Plus développées	OS 3				
2	Priorité 2	Non		FSE+	Plus développées	OS 4
					En transition	
					Moins développées	OS 5
					Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population	
3	Priorité 3	Non		FC	S.O.	OS 6
4	Priorité 4	Non		FTJ*	Plus développées	OS FTJ
					En transition	
					Moins développées	
5	Priorité "Assistance technique"	Oui				S.O.
..	Priorité spécifique "Emploi des jeunes"	Non		FSE+		
..	Priorité spécifique "Recommandations par pays"	Non		FSE+		
..	Priorité spécifique "Actions innovatrices"	Non		FSE+		OS 8
	Priorité spécifique "Privation matérielle"	Non		FSE+		OS 9

\* Comprend la dotation du FTJ et le soutien complémentaire transféré du FEDER et du FSE+.»

(3) Au point 3.A, le tableau 15 est remplacé par le texte suivant:

«

	Catégorie de régions	Volet 1 a)	Volet 2 b)	Volet 3 c)	Volet 4 d)	Volet 5 e)	Montant f)=(a)+b)+c)+d)+e)
FEDER	Plus développées						
	Moins développées						
	En transition						
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population						
FSE+	Plus développées						
	Moins développées						
	En transition						
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population						
FTJ*	Plus développées						
	Moins développées						
	En transition						
FC							
FEAMP							
Total							

\* Dotation initiale du FTJ (sans transfert de ressources complémentaires) dans les limites fixées à l'article 21.»

(4) Au point 3.A, un nouveau tableau 18 est inséré:

**«Tableau 18: Dotation initiale du FTJ au programme<sup>1</sup>**

*Référence: Article 21 bis*

	Dotation initiale du FTJ au programme* par catégorie de régions		
	Plus développées	En transition	Moins développées
<b>Dotation initiale du FTJ dans le programme*</b>			

\* Programme ayant la dotation du FTJ.

<sup>1</sup> Lorsque le FTJ est le "fonds concerné" (données de base sur le programme, p. 1 du modèle de programme).»

(5) Au point 3.A, une nouvelle case à cocher est insérée, après le tableau 18:

**«Transfert obligatoire de ressources du FEDER et du FSE+ à titre de soutien complémentaire au Fonds pour une transition juste<sup>2</sup>»**

<b>Transfert vers le FTJ</b>	<input type="checkbox"/> concerne les transferts internes au sein du programme ayant une dotation du FTJ (tableau 18A)
	<input type="checkbox"/> concerne les transferts d'autres programmes vers le programme ayant une dotation du FTJ (tableau 18B)
	<input type="checkbox"/> sans objet (c'est-à-dire pas de soutien du FTJ au programme)

<sup>2</sup> Dans le cas où un programme soutenu par le FTJ reçoit un soutien complémentaire (cf. article 21 *bis*) au sein du programme et émanant d'autres programmes, les tableaux 18A et 18B devront tous deux être remplis.»

(6) Au point 3.A, un nouveau tableau 18A est inséré:

**«Tableau 18A: Transfert de ressources du FEDER et du FSE+ vers le Fonds pour une transition juste (FTJ) au sein du programme»**

		Dotation du FTJ dans le programme* par catégorie de régions		
		Plus développées	En transition	Moins développées
<b>Transfert au sein du programme* (soutien complémentaire) par catégorie de régions</b>				
<b>FEDER</b>	Plus développées			
	En transition			
	Moins développées			
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population			
<b>FSE+</b>	Plus développées			
	En transition			
	Moins développées			
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population			
<b>Total</b>	Plus développées			
	En transition			
	Moins développées			
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population			

\* Programme ayant la dotation du FTJ.»

(7) Au point 3.A, un nouveau tableau 18B est inséré:

**«Tableau 18B: Transfert de ressources du FEDER et du FSE+ émanant d'un autre/d'autre(s) programme(s) vers le Fonds pour une transition juste (FTJ) dans ce programme**

		Soutien complémentaire au FTJ dans ce programme (numéro CCI)* par catégorie de régions		
		Plus développées	En transition	Moins développées
<b>Transfert(s) émanant d'un autre/d'autre(s) programme(s)** par catégorie de régions</b>				
<b>Programme 1 (numéro CCI)</b>				
<b>FEDER</b>	Plus développées			
	En transition			
	Moins développées			
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population			
<b>FSE+</b>	Plus développées			
	En transition			
	Moins développées			
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population			
<b>Programme 2 (numéro CCI)</b>				
<b>Programme 3 (numéro CCI)</b>				
<b>Total FEDER</b>	Plus développées			
	En transition			
	Moins développées			
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population			
<b>Total FSE+</b>	Plus développées			
	En transition			
	Moins développées			

	Ultrapériphériques			
<b>Total</b>				

\* programme ayant une dotation du FTJ, qui reçoit un soutien complémentaire du FEDER et du FSE+.

\*\* programme apportant le soutien complémentaire du FEDER et du FSE+ (source).»

**Justification du transfert obligatoire émanant du FEDER et du FSE+ sur la base des types d'interventions prévus – article 17, paragraphe 3, point d) viii)**

**Champ de texte [3 000]**

(8) Au point 3.1, le tableau 10 est remplacé par le texte suivant:

«

<b>Tableau 10: Enveloppes financières par année</b>									
Fonds	Catégorie de régions	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
FEDER*	Moins développées								
	Plus développées								
	En transition								
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population								
Total									
FSE+*	Moins développées								
	Plus développées								
	En transition								
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population								
Total									
FTJ**	Moins développées								
	Plus développées								
	En transition								
Total									
Fonds de cohésion	S.O.								
FEAMP	S.O.								
Total									

\* Montants après le transfert obligatoire, c'est-à-dire si le transfert obligatoire du FEDER et du FSE+ émane de ce programme, les montants du FEDER et du FSE+ ne comprennent pas les montants transférés.

\*\* Indiquer le total des ressources du FTJ découlant du tableau 18 (c'est-à-dire la dotation du FTJ et le soutien complémentaire transféré du FEDER et du FSE+).»

(9) Le point 3.2 est remplacé par le texte suivant:

**«3.2. Enveloppes financières totales par Fonds et cofinancement national\*»**

*Référence: article 17, paragraphe 3, point f) ii), article 17, paragraphe 6*

*Objectif “Investissement pour l’emploi et la croissance”*

Tableau 11: Enveloppes financières totales par Fonds et cofinancement national										
Objectif stratégique/FTJ ou AT	Priorité	Base de calcul du soutien de l’UE (total ou public)	Fonds	Catégorie de régions**	Contribution de l’UE a)	Contribution nationale b)=c)+d)	Ventilation indicative de la contribution nationale		Total e)=a)+b) ***	Taux de cofinancement f)=a)/e)***
							Public c)	Privé d)		
	Priorité 1	P/T	FEDER	Moins développées						
				Plus développées						
				En transition						
				Enveloppe spéciale pour les régions ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population						
	Priorité 2		FSE+	Moins développées						
				Plus développées						
				En transition						
				Régions ultrapériphériques et régions septentrionales à faible densité de population						
	Priorité 3		FTJ****	Moins développées						
				Plus développées						
				En transition						
	Priorité 4		FC							
AT	AT art. 29 RPDC		FEDER ou FSE+ ou FC ou FTJ							
	AT art. 30 RPDC		FEDER ou FSE+ ou FC							

		ou FTJ							
Total FEDER			Plus développées						
			En transition						
			Moins développées						
			Enveloppe spéciale pour les régions ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population						
Total FSE+			Plus développées						
			En transition						
			Moins développées						
			Régions ultrapériphériques et régions septentrionales à faible densité de population						
Total FTJ			Plus développées						
			En transition						
			Moins développées						
Total FC		S.O.							
Total général									

\* Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+, le FC et le FTJ, enveloppes financières pour les années 2021 à 2025 uniquement.

\*\* Pour le FEDER: régions moins développées, en transition, plus développées, et, le cas échéant, enveloppe spéciale pour les régions ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population. Pour le FSE+: régions moins développées, en transition, plus développées, et, le cas échéant, enveloppe supplémentaire pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population. Pour le FC: sans objet. Pour l'assistance technique, l'application des catégories de régions dépend de la sélection d'un Fonds.

\*\*\* Le cas échéant pour toutes les catégories de régions.

\*\*\*\* Indiquer le total des ressources du FTJ découlant du tableau 18 (c'est-à-dire une dotation du FTJ et le soutien complémentaire transféré du FEDER et du FSE+).»

(10) Au point 8, le tableau 14 est remplacé par le texte suivant:

«

Indication de l'utilisation des articles 88 et 89 du RPDC*	Priorité n°	Fonds	Objectif spécifique (objectif "Emploi et croissance") ou domaine de soutien (FEAMP)
Recours au remboursement des dépenses éligibles fondé sur des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires au titre de la priorité, conformément à l'article 88 du RPDC	Priorité 1	FEDER	OS 1
			OS 2
	Priorité 2	FSE+	OS 3
			OS 4
	Priorité 3	FC	OS 5
			OS 6
	Priorité 4	FTJ	OS FTJ
	Recours au financement non lié aux coûts conformément à l'article 89 du RPDC	Priorité 1	FEDER
OS 8			
Priorité 2		FSE+	OS 9
			OS 10
Priorité 3		FC	OS 11
			OS 12
Priorité 4		FTJ	OS FTJ

\* Fourniture d'informations complètes conformément aux modèles annexés au RPDC.»

ANNEXE VII

(1) Le tableau 1 est remplacé par le texte suivant:

«

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.
Dotation financière de la priorité sur la base du programme							Données cumulées sur l'état d'avancement financier du programme					
Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	Base pour le calcul de la contribution de l'Union* (Contribution totale ou contribution publique)	Enveloppe financière totale (EUR)	Taux de cofinancement (%)	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien (EUR)	Contribution des Fonds aux opérations sélectionnées pour un soutien (EUR)	Proportion de la dotation totale couverte par les opérations sélectionnées (%) [colonne 7/ colonne 5x 100]	Montant total des dépenses éligibles engagées par les bénéficiaires et payées au cours de l'exécution des opérations	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles engagées par les bénéficiaires et payées au cours de l'exécution des opérations (%) [colonne 10/ colonne 5x100]	Nombre d'opérations sélectionnées
									Calcul		Calcul	
<type='S', input='G'>	<type='S', input='G'>	<type='S', input='G'>	<type='S', input='G'>	<type='S', input='G'>	<type='N', input='G'>	<type='P', input='G'>	<type='Cu', input='M'>		<type='P', input='G'>	<type='Cu', input='M'>	<type='P', input='G'>	<type='N', input='M'>
Priorité 1	OS 1	FEDER										
Priorité 2	OS 2	FSE+										
Priorité 3	OS 3	Fonds de cohésion	S.O.									
Priorité 4	OS FTJ	FTJ*										
Total		FEDER	Moins développées		<type='N', input='G'>		<type='Cu', input='G'>		<type='P', input='G'>	<type='Cu', input='G'>	<type='P', input='G'>	<type='N', input='G'>
Total		FEDER	En transition		<type='N', input='G'>		<type='Cu', input='G'>		<type='P', input='G'>	<type='Cu', input='G'>	<type='P', input='G'>	<type='N', input='G'>

Total		FEDER	Plus développées		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>
Total		FEDER	Dotation spéciale pour les régions ultrapériphériques ou les régions septentrionales à faible densité de population		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>
Total		FSE+	Moins développées		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>
Total		FSE+	En transition		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>
Total		FSE+	Plus développées		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>
Total		FSE+	Dotation spéciale pour les régions ultrapériphériques ou les régions septentrionales à faible densité de population		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>
Total		Fonds de cohésion	S.O.		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>
Total		FTJ*	Moins développées		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>
Total		FTJ*	En transition		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>
Total		FTJ*	Plus développées		<type='N' input='G '>	<type='Cu' input='G '>		<type='P' input='G '>	<type='Cu' input='G '>	<type='P' input='G '>	<type='N' input='G '>

\* Montants comprenant le soutien complémentaire transféré du FEDER et du FSE+.»

(2) Le tableau 7 est remplacé par le texte suivant:

«

Fonds	Catégorie de régions	Contribution de l'Union		
		[année civile en cours]		[année civile suivante]
		Janvier - octobre	Novembre - décembre	Janvier - décembre
FEDER	Moins développées	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
	En transition	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
	Plus développées	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population*	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
CTE		<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
FSE+	Moins développées	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
	En transition	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
	Plus développées	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
	Ultrapériphériques et septentrionales à faible densité de population*	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
FTJ**	Moins développées	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
	En transition	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
	Plus développées	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">	<type="Cu" input="M">
FSI				
IGFV				

\* Il convient de n'indiquer que l'allocation spécifique pour les régions ultrapériphériques/régions septentrionales à faible densité de population.

\*\* Montants comprenant les financements complémentaires transférés du FEDER et du FSE+ selon le cas.»